



# Faire la ville après les Jeux olympiques : de l'héritage à la réplication

Retour sur le Colloque de clôture du  
programme Coubertin - 22/06/2026

SPORT

02/07/2026

## **Faire la ville après les Jeux olympiques : de l'héritage à la réplification**

### **Colloque de clôture du programme Coubertin**

22 Juin 2026.

*Le colloque de clôture du programme Coubertin a réuni chercheurs, aménageurs, élus et praticiens pour tirer les enseignements des Jeux olympiques de Paris 2024. Au fil des échanges, une question a fini par s'imposer au-delà du bilan attendu : et si l'apport durable des Jeux ne se mesurait pas seulement en équipements livrés, mais dans une nouvelle manière de conduire les projets urbains ?*

*Cette réflexion entre directement en résonance avec les travaux actuellement menés par Paris-Île de France Capitale Économique, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France et le CROCIS, sur les acteurs du sport en Île-de-France. Après l'événement olympique, l'enjeu n'est plus seulement de mesurer ce que les Jeux ont laissé, mais de comprendre comment faire fructifier leur héritage au-delà du moment exceptionnel qu'ils ont représenté.*

*L'apport le plus solide des Jeux ne tient peut-être pas tant à ce qu'ils ont laissé qu'à ce qu'ils ont démontré possible, en matière d'exécution de projet, de coopération entre acteurs et de circularité des usages. Reste à savoir si cette démonstration peut devenir un standard, au-delà de l'exception olympique.*

## Un héritage à manier avec prudence

La question de l'héritage est d'abord une question de définition. Influencée par la notion de patrimoine immatériel de l'Unesco, elle oblige à **choisir ce que l'on fait entrer dans le périmètre de l'évaluation**, et à décider à quel moment on évalue, deux ans après les Jeux ou vingt ans. Cette question préalable structure en réalité toute distinction entre ce que les Jeux ont laissé de matériel et ce qu'ils ont produit de moins tangible.

Pierre Rabadan (Viller de Paris) défend que les Jeux ont permis de transformer Paris à une vitesse et une ampleur qui n'auraient pas été possibles sans cette échéance, dans un cadre contractuel et politique stabilisé. Cette accélération se vérifie d'abord dans le matériel, les équipements, les infrastructures, le bâti, mais elle est plus incertaine dès qu'il s'agit de pratiques ou d'usages, plus longs à infléchir qu'un calendrier de chantier, et dont l'évaluation suppose justement un horizon de temps plus long que celui du bilan immédiat.

Cette tension se retrouve à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, où le territoire n'avait pas attendu les Jeux pour amorcer ses transformations. Il serait inexact d'attribuer à un seul événement des dynamiques plus longues. L'héritage matériel y reste pourtant tangible, avec le village olympique, de nouvelles piscines et un renforcement de l'offre de transport. Les Jeux ont surtout permis de corriger un déficit historique d'investissement et d'implication politique dans le département le plus jeune de France, ce qui constitue en soi un résultat notable, sans pour autant relever du miracle.

À l'échelle nationale, Stéphanie Leheis (PuCA) montre au contraire que **l'héritage olympique a largement débordé l'Île-de-France**. Le label Terre de Jeux 2024 a mobilisé 4 500 collectivités, plus de 1 030 centres de préparation ont maillé le territoire, et la pratique du basket 3x3 s'est diffusée bien au-delà de la région parisienne. C'est un héritage moins matériel, mais bien réel, et il interroge à son tour la capitalisation dans la durée, une fois l'effet de mobilisation collective retombé.

L'héritage sportif proprement dit illustre en revanche une fragilité plus nette. Pierre-Antoine Leyrat (Allélia Conseil) relève un paradoxe : si l'accessibilité a progressé dans la conception des équipements, l'investissement dans l'accessibilité au sport lui-même est retombé rapidement après les Jeux. L'héritage, en somme, n'est jamais acquis par nature. Matériel ou immatériel, **il dépend de la volonté de le prolonger au-delà de l'événement, et du moment choisi pour en juger**.

## Une hausse durable du niveau d'exigence

Le deuxième apport des Jeux est moins visible mais sans doute plus structurant. Plutôt que de parler d'héritage immatériel, formule un peu vague, il est plus juste de constater une hausse du niveau d'exigence dans la conduite des projets urbains, observable sur plusieurs registres concrets.

**Sur le plan social d'abord.** Bernard Thibault (Comité de la Charte sociale, Paris 2024) rappelle que la démarche avait été intégrée dès le dossier de candidature. Avec 150 000 travailleurs mobilisés, les Jeux ont enregistré quatre fois moins d'accidents du travail que la moyenne nationale, sans aucun accident mortel. Une performance qui invite à ne plus traiter les accidents comme une fatalité dans les grands projets d'aménagement.

**Sur le plan de la mobilité ensuite,** l'élément le plus frappant pour les Parisiens n'a pas été d'ordre infrastructurel, mais relève de l'offre de transport en commun. Pour la première fois, cette offre a été supérieure à la demande, avec un taux de report modal atteignant 85 %, alors que les modèles avaient été calibrés sur 100 %. Cette performance illustre la capacité de l'aire urbaine parisienne à absorber une demande extraordinaire, et pose une question utile pour la suite : que faudrait-il mobiliser pour reproduire ce résultat dans un contexte ordinaire.

**Sur le plan du pilotage de projet enfin,** les retours d'Anne-Emmanuelle Ouvrard (DHUP), Simon d'Annunzio (Solideo 2030), Yann Krynski (Project Value Delivery, Solideo), Ilaria Casillo (Ademe), Florent Sainte-Fare Garnot (Club Ville Aménagement), Dominique Perrault (architecte-urbaniste) et Camille Picard (Toits Temporaires Urbains, Caisse des dépôts) convergent. Les outils mobilisés pendant les Jeux - marges dans les plannings intermédiaires, jalons courts, mécanismes d'alerte précoce, ressources mobilisables pour accélérer - constituent un répertoire transférable. La technique dite de « la chaîne critique » a permis de détecter les glissements avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

Les intervenants ont néanmoins nuancé l'exercice : les Jeux sont un projet exceptionnel par nature et ce modèle n'est pas généralisable tel quel. Sa valeur ne tient donc pas à l'exception olympique elle-même, mais à ce qu'elle a rendu visible et reproductible dans un cadre ordinaire. **Trois conditions reviennent dans les retours d'expérience :**

1. une commande publique transparente,
2. des règles identiques pour tous les acteurs,
3. des exigences clairement fixées en amont.

Réunies, ces conditions limitent les discussions parasites en cours de chantier et permettent de concentrer l'énergie collective sur l'exécution plutôt que sur la négociation.

Pour une métropole comme le Grand Paris, cet apport touche directement à la question de l'attractivité. **Une métropole attractive est aussi une métropole capable de tenir ses engagements et de démontrer sa capacité d'exécution.**

Le rappel mérite d'être fait : entreprises et collectivités ont délivré ce niveau de performance malgré une succession de crises pendant la phase de préparation et au moment même des Jeux, entre dissolution de l'Assemblée nationale et menace terroriste. **Cette capacité à exécuter sous contrainte est sans doute l'un des messages les plus utiles que Paris puisse adresser aux investisseurs et partenaires internationaux.**

## La répliquabilité, condition de l'héritage

Reste la question la plus structurante pour Paris-Île de France Capitale Économique, celle de la répliquabilité. Les infrastructures olympiques ont été pensées dès l'origine pour la circularité des usages, le recyclage des matériaux, le changement d'affectation ou le double permis de construire. Ce dernier outil a joué un rôle décisif, selon Hélène Dang Vu (Lab'urba, École d'urbanisme de Paris) : en inscrivant la réversibilité dans les documents d'urbanisme, il a crédibilisé la démarche aux yeux des collectivités et des assureurs. La faisabilité économique, juridique et assurantielle de la réversibilité est désormais démontrée. La question n'est plus technique, mais systémique : **pourquoi ne pas répliquer ce modèle au-delà des Jeux?**

Plusieurs obstacles freinent cette généralisation. Le modèle économique olympique reposait sur un raisonnement à rebours, penser d'abord l'usage futur, puis l'adapter à l'usage temporaire, rendu possible par l'intervention de la Caisse des dépôts. Sans soutien public comparable, ce montage reste difficile à reproduire. **Les Jeux ont par ailleurs permis de structurer des filières innovantes à une vitesse inhabituelle**, telles que celles des revêtements bois, de la construction bas-carbone et de la modélisation thermique, ainsi que de mesurer pour la première fois en temps réel les émissions de carbone d'un chantier. Un détail mérite d'être souligné : les bâtiments olympiques avaient été conçus à partir de projections climatiques à l'horizon 2050, et la semaine du colloque enregistrerait déjà des températures dépassant ces prédictions, signe que l'adaptation au confort d'été n'est plus une anticipation, mais une urgence.

L'innovation ne s'est pas limitée au technique. Antoine du Souich (ancien directeur de la Solideo) rappelle qu'une économie d'un milliard d'euros a été réalisée sur les quatre milliards du programme, notamment en réduisant les coûts de financement, de commercialisation et de rémunération des investisseurs. Cette innovation financière mérite d'être documentée et transmise au même titre que les innovations techniques.

Jules-Mathieu Meunier (Lab'urba) résume l'enjeu en parlant des Jeux comme d'un incubateur ayant permis une montée en capacité collective. Deux leviers apparaissent décisifs pour transformer cet incubateur en standard durable : la commande publique, capable d'imposer ces exigences hors contexte olympique, et l'organisation d'une circularité des savoirs entre les acteurs du chantier pour que les compétences acquises ne se dispersent pas une fois l'événement terminé.

Signe encourageant, le modèle de coopération testé lors des JOP 2024 est appelé à se prolonger pour les Jeux d'hiver des Alpes 2030, une continuité institutionnelle rare dans le paysage de l'aménagement français.

## Conclusion

L'héritage des Jeux ne se résume donc ni aux équipements livrés, ni aux transformations visibles dans l'espace urbain. **Il se jouera dans la capacité à prolonger ce qui a été appris** : mieux coopérer, mieux anticiper, mieux piloter, mieux intégrer les exigences sociales, environnementales et économiques dès l'origine des projets.

Les Jeux ont constitué un accélérateur exceptionnel. Reste désormais à transformer cette exception en méthode durable. Pour le Grand Paris, cette capacité à faire de l'expérimentation olympique un standard métropolitain est aussi un levier d'attractivité : elle dit quelque chose de la capacité du territoire à tenir ses engagements, à innover sous contrainte et à produire une ville plus adaptable.

Mais le colloque a aussi rappelé une fragilité : **l'héritage sportif ne se maintient pas automatiquement**. L'élan suscité par un grand événement peut retomber si aucune stratégie ne permet de l'inscrire dans la durée, au service de la pratique, de l'accessibilité, de l'innovation, du sport-santé, du sport amateur ou du rayonnement international.

C'est précisément l'ambition des travaux conduits par Paris-Île de France Capitale Économique avec la CCI Paris Île-de-France et le CROCIS : identifier les acteurs, les dynamiques et les synergies capables de faire vivre l'héritage olympique au-delà de l'événement lui-même. **À cette condition, Paris 2024 ne restera pas seulement une réussite exceptionnelle ; il pourra devenir le point d'appui d'une stratégie sportive durable pour le Grand Paris.**



Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) est **le lab' de l'attractivité du Grand Paris**, fondé par la CCI Paris Île-de-France, une trentaine de Grand Paris Makers® (entreprises à dimension internationale, fédérations et établissements publics engagés en faveur d'un Grand Paris ambitieux et innovant) et soutenu par la Métropole du Grand Paris.

Son ambition est de **faire du Grand Paris le pionnier et le leader des transitions** en anticipant les futurs facteurs d'attractivité des métropoles et en contribuant à les développer sur le territoire dès aujourd'hui en portant les propositions des acteurs économiques et des territoires au plus haut niveau.

Paris-Île de France Capitale Économique assure 3 missions centrales :

- veille prospective, benchmarking international sur les facteurs d'attractivité des villes globales ;
- organisation de groupes de travail portés par des acteurs économiques pour dégager des pistes d'action et mettre en œuvre des chantiers d'expérimentation dans le Grand Paris ;
- mise en valeur des savoir-faire de nos Grand Paris Makers® en organisant des conférences et des séminaires, en accueillant des délégations internationales et en organisant des *learning expeditions*.



Paris-Île de France Capitale Économique

#### **Éditeur**

Paris-Île de France Capitale Économique  
2 place de la Bourse - 75002 Paris  
[contact@pce-idf.org](mailto:contact@pce-idf.org)

#### **Directrice de la publication**

Chloë Voisin-Bormuth

#### **Rédacteurs**

Eugénie Berland

Romain Massuyau

#### **Communication**

Louise Limare

Louise Tirvaudey